

Promesse d'affectation volontaire du solde de la taxe d'apprentissage

(13% x 0,68% = 0,0884% de la MSB* 2020)

Anciennement « hors quota »

*MSB : Masse Salariale Brute

Je, soussigné(e), M. Mme (nom prénom).....

En qualité de (fonction)

Entreprise

Adresse

CP, ville

Promet d'affecter pour AJIR Bourgogne, la somme de euros.

Cette somme constitue tout ou partie du solde de la taxe d'apprentissage sur la masse salariale brute 2020, calculée selon la formule suivante : Masse Salariale Brute Annuelle 2020 *0.68% *0.13

Le paiement sera réalisé par chèque ou virement, à l'ordre de AJIR Bourgogne, avant le 1^{er} juin 2021 minuit, qui transmettra une attestation de versement en retour, sous quinzaine.

Mode de versement :

- Par chèque n° à l'ordre de AJIR Bourgogne
- Par virement :

IBAN : FR76 3000 4025 5500 0103 3015 512

BIC : BNPAFRPPXXX

En contrepartie, AJIR Bourgogne, association figurant dans la liste régionale des organismes, hors apprentissage, susceptibles de bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage, utilise ces fonds pour mettre en place des actions de valorisation de l'attractivité de l'industrie, de ses métiers, et de ses formations professionnelles et pour faciliter les recrutements des entreprises industrielles de Bourgogne, indispensables à leur développement et à l'emploi industriel.

Fait à le / /

Signature et cachet de l'entreprise

Merci de retourner cette promesse de versement complétée

Par mail à mfeuillebois@maisondesentreprises.com

Ou par voie postale : AJIR Bourgogne – Service Comptabilité – 6 allée André Bourland 21070 DIJON CEDEX